

The Economic Thought of Franklin-D. Roosevelt and the Origins of the New-Deal, par DANIEL-R. FUSFELD. Un vol., 6 po. x 9¹/₈, relié, 337 pages — COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, New York et Oxford University Press, 480 University Avenue, Toronto 2, 1956 (\$5.75)

Camille Martin

Volume 32, numéro 1, avril-juin 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002788ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002788ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1956). Compte rendu de [*The Economic Thought of Franklin-D. Roosevelt and the Origins of the New-Deal*, par DANIEL-R. FUSFELD. Un vol., 6 po. x 9¹/₈, relié, 337 pages — COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, New York et Oxford University Press, 480 University Avenue, Toronto 2, 1956 (\$5.75)]. *L'Actualité économique*, 32(1), 169–169. <https://doi.org/10.7202/1002788ar>

The Economic Thought of Franklin-D. Roosevelt and the Origins of the New-Deal, par DANIEL-R. FUSFELD. Un vol., 6 po. × 9 $\frac{1}{8}$, relié, 337 pages. — COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, New York et Oxford University Press, 480 University Avenue, Toronto 2, 1956. (\$5.75).

De son vivant, Roosevelt pouvait compter sur une opinion partisane pour lui faire une réputation d'universaliste, avec des vues nettes en économie et un programme défini de législation sociale, le tout absolument essentiel à la conservation de l'«American Way of Life». Depuis, cependant, le grand homme et son New-Deal sont tombés dans le champ d'observation de l'historien et l'opinion est aujourd'hui très répandue parmi cette classe de savants qui se réclame de l'étude du passé, que Roosevelt n'avait aucune philosophie et même peu de connaissance en économique; qu'il déduisait son programme de législation économique des avis de ses conseillers ou qu'il l'improvisait en s'en remettant à son aptitude naturelle à pressentir l'orientation des mouvements divers de l'opinion publique.

Sans verser dans la fable, l'auteur réclame pour son héros une pensée économique éclairée, et il cherche à dissiper l'opinion contraire, en établissant, dans l'ordre chronologique, les nombreuses influences qui ont contribué à la former; en particulier: les cours de Harvard en sciences économiques et les études assidues après l'atteinte de la maladie; l'expérience acquise au contact d'individus et de groupes économiques représentant différentes écoles, tant dans les diverses fonctions publiques qu'il a occupées qu'au cours des campagnes électorales. Le professeur Fusfeld montre que les vues de Roosevelt sur les problèmes économiques sont nettes et qu'elles ont été la base de sa politique tout en étant le facteur déterminant du choix de ses conseillers et des hauts fonctionnaires de l'administration. L'auteur dispose de l'accusation de socialisme lancée par les adversaires de l'ancien président: il ne s'est jamais, en effet, montré partisan de l'étatisation des industries essentielles ni du dirigisme de la vie économique et il n'a jamais rejeté le profit en tant que mobile de la production et de la distribution. Mais l'auteur se demande si le New-Deal favorisait le climat économique autant que l'exige la vigueur et la bonne santé de l'entreprise privée. Était-ce un point d'arrêt sur la route du socialisme ou une alternative?

Camille Martin

Les entreprises nationalisées, par BERNARD CHENOT. (Collection «Que Sais-je?»). Un vol., 4 $\frac{1}{2}$ po. × 7, broché, 128 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1956.

Est-il beaucoup de Français, se demandait en 1951, M. Jacques Lacour-Gayet, qui se rendent compte «que dans l'extension de l'économie d'État la France n'est actuellement dépassée que par la Russie et ses satellites et par la Grande-Bretagne?». Depuis 1945, en effet, il y a plus, en France, que des entreprises nationalisées; il y a la France des entreprises nationalisées. Pourtant les principes sur lesquels s'édifie la structure de l'État n'ont pas variés; la démocratie française se réclame toujours de la déclaration individualiste de 1789; le capitalisme est resté le régime économique officiel; les activités économiques sont toujours en principe réservées